Réunion d'information des parents d'élèves de 3ème

POUR L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Collège BELLESTRE

Janvier 2023

Après la 3ème :

Voie professionnelle ou voie générale et technologique

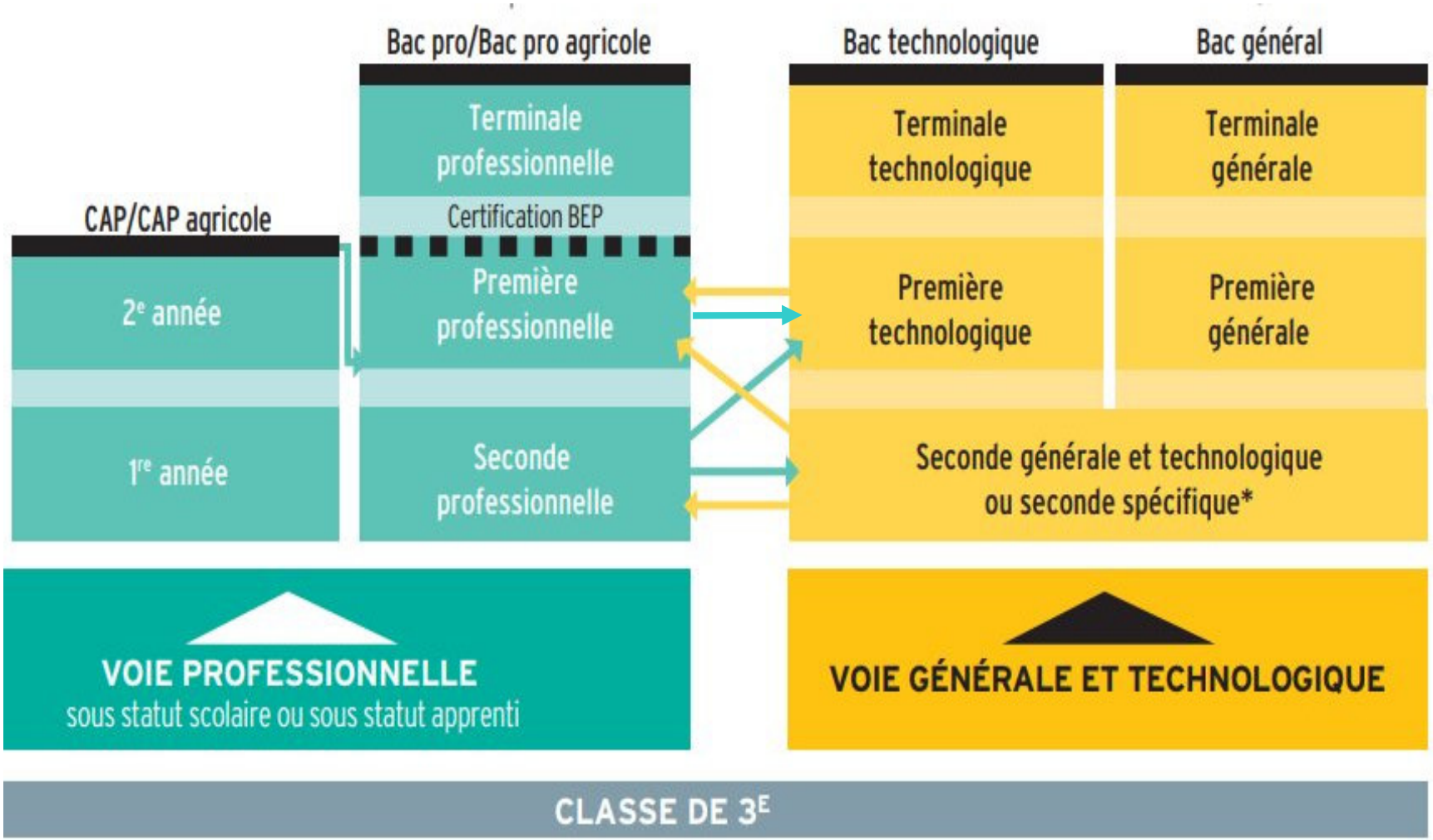

RAPPEL

La voie professionnelle

200 spécialités

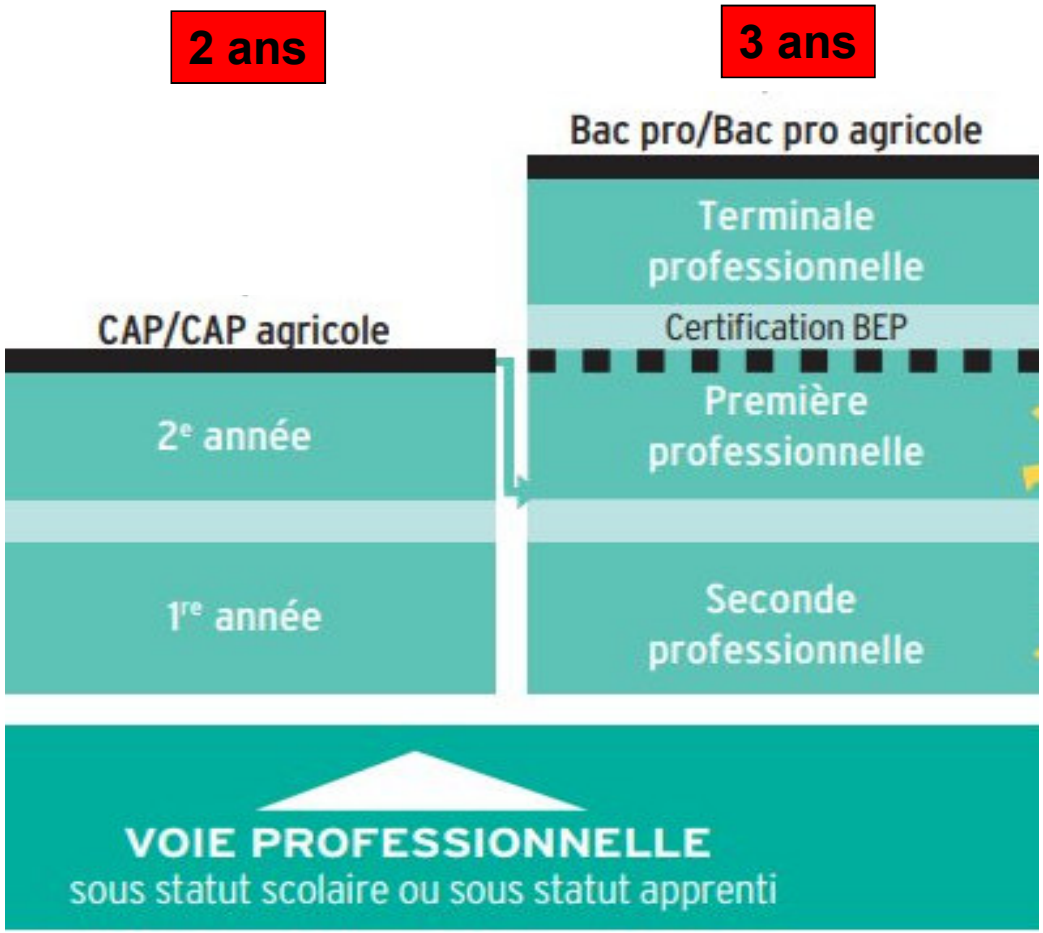

80 spécialités et 18 familles de métiers

Bac pro en 3 ans

Environ 15 h
Enseignement professionnel
et technologique

Environ 12h
Enseignements généraux:

Français, Hist-géo, Maths,
LV1, Arts Appliqués, EPS

LV2 pour les bacs tertiaires

Physique-Chimie pour les bacs industriels

18 à 22
semaines
Sur les trois ans

CAP en 2 ans

Environ 19h
Enseignement professionnel

Environ 8h30
Enseignements généraux

Français, Hist-géo, Maths,
LV1, Arts Appliqués, EPS

12 à 14
Semaines
sur les deux ans

Période de formation
en milieu professionnel

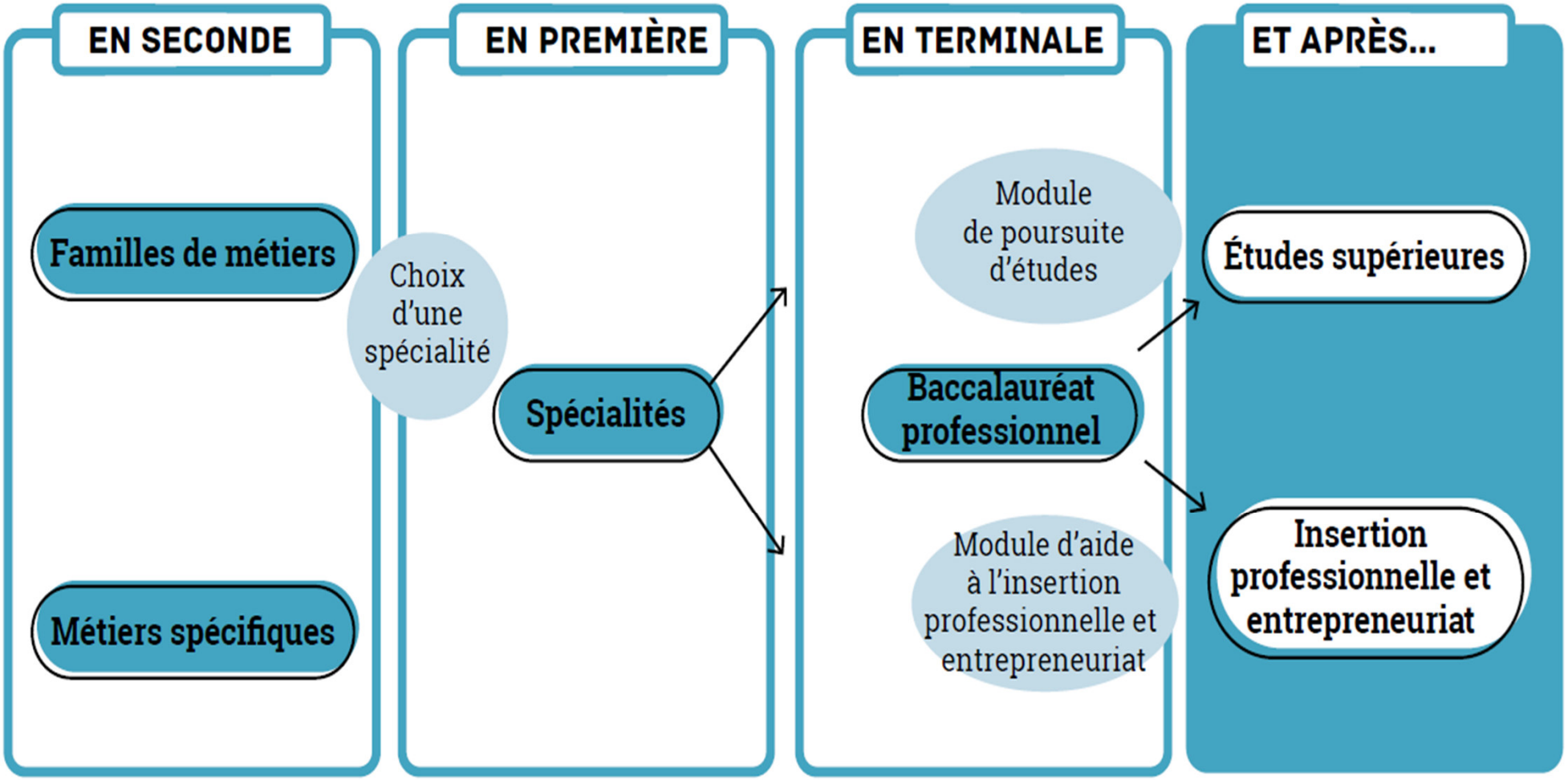
EN SECONDE
Familles de métiers
Métiers spécifiques
Choix d'une spécialité
EN PREMIÈRE
Spécialités
EN TERMINALE
Module de poursuite d'études
Baccalauréat professionnel
Module d'aide à l'insertion professionnelle et entrepreneuriat
ET APRÈS...
Études supérieures
Insertion professionnelle et entrepreneuriat

Statut scolaire ou apprentissage ?

Statut scolaire

au Lycée professionnel:

2/3 d'enseignements théoriques et pratiques

1/3 Stages en entreprises

Convention de stage

Statut d'apprenti

au C.F.A. :

1/3 d'enseignements théoriques et pratiques

2/3 travail en entreprise

Contrat de travail & Entreprise employeur

CAP, Bac Pro, Brevets Pro, BTS, Diplômes d'ingénieur…

Démarches spécifiques : Quelques Bac pro

ATTENTION !

Constitution d'un dossier au mois d'avril :

-2nde pro Métiers de l'aéronautique vers le bac pro Aéronautique option avionique ou aviation générale.

-2nde pro Métiers de la sécurité (Lycées publics et privés).

-2nde pro Conduite et gestion de l'entreprise hippique (Lycée agricole de Laval)

-2nde pro Métiers de la mer vers les 3 spécialités maritimes.

-2nde pro Technicien en prothèse dentaire.

La 2nde GT

Environ 26,5 h

Socle de Culture Commune:

Français, Histoire-géographie, EMC (Enseignement moral et civique)
Langues vivantes étrangères ou régionales (LVA et LVB),
Mathématiques, Physique-chimie, Sciences de la vie et de la Terre (SVT),
EPS (Éducation physique et sportive), *Sciences économiques et sociales, Sciences numériques et technologie*

De 1,5 h à 6h

2 enseignements optionnels au maximum à choisir parmi l'offre du lycée

1 EO général au choix parmi :

langues et cultures de l'Antiquité : latin ou grec, LVC étrangère ou régionale , langue des signes française,
arts (arts plastiques, cinéma-audiovisuel, histoire des arts, danse, musique ou théâtre), arts du cirque,
éducation physique et sportive (EPS).

1EO technologique au choix parmi :

management et gestion, santé et social , biotechnologies, sciences et laboratoire, sciences de l'ingénieur,
création et innovation technologiques, création et culture-design, culture et pratique de la danse, de la musique ou du théâtre.

Selon les besoins des élèves

Accompagnement personnalisé

Enseignements optionnels

Choix des options : à l’inscription en lycée. Chaque lycée ne propose pas toutes les options.

Même si le lycée propose l’enseignement optionnel, celui-ci n’ouvrira qu’en fonction du du nombre d’élèves qui le demande.

Il est aussi possible qu’une sélection soit faite entre les dossiers s’il y a trop de demandes.

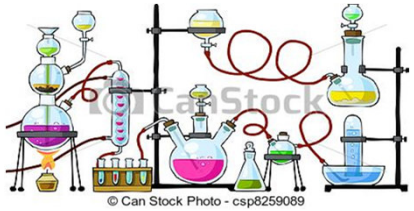

RAPPEL

Après la 2nde générale et technologique

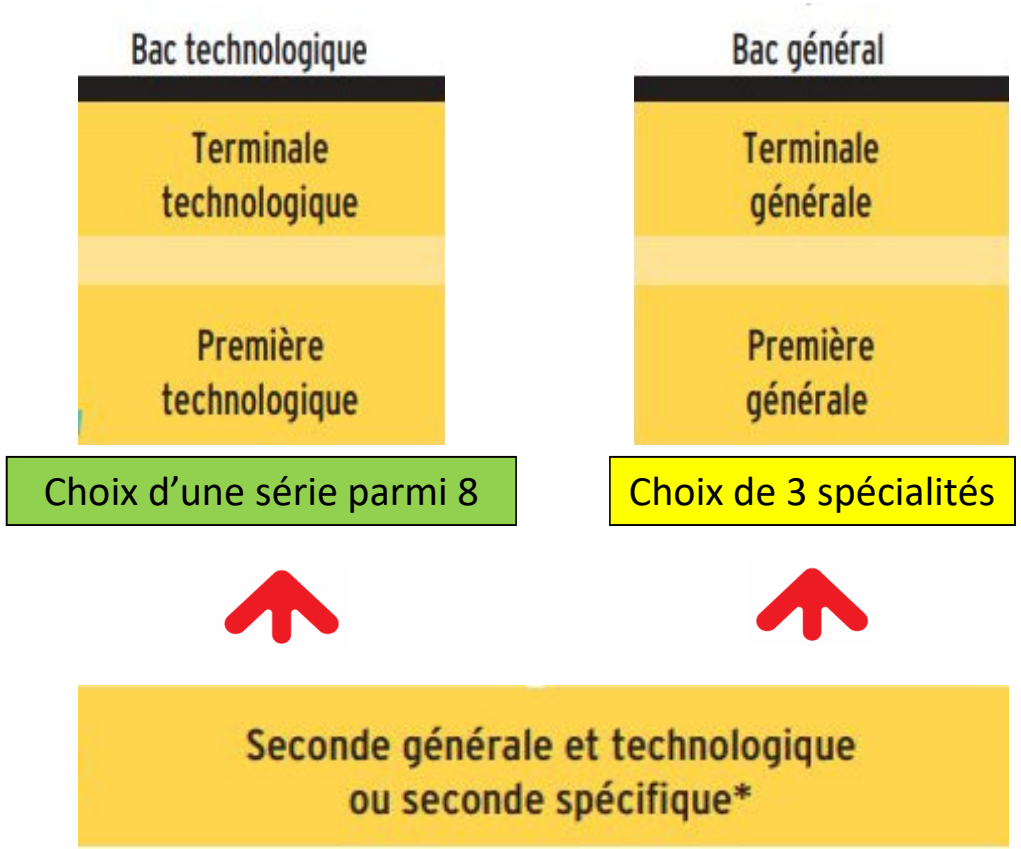

Les Bacs technologiques

8 séries de baccalauréats technologiques

Après une option de 2nde GT particulière

Après une 2nde spécifique

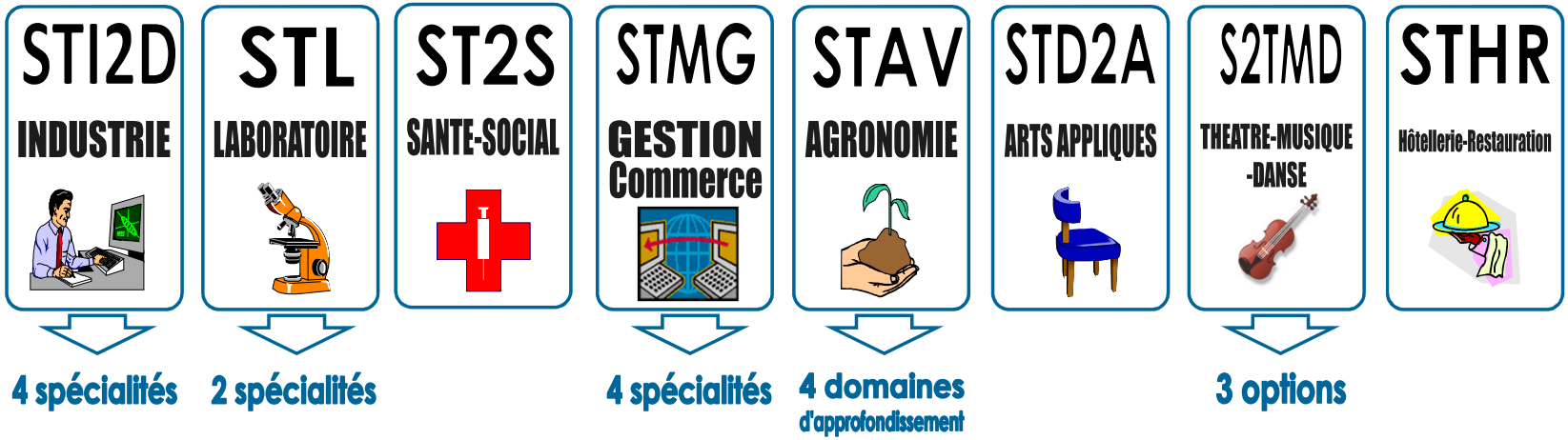

ATTENTION !

une sélection sur dossier et/ou entretien spécifique :

- Option technologique " culture et pratique de la danse ou musique ou théâtre " 6h pour bac S2TMD (dossier à transmettre entre janvier et mars au conservatoire)
- Sections bi-nationales (Abibac, Bachibac, Esabac) et internationales (américain, anglais) (dossier à faire en mars-avril)

<u>Une sélection sur critères scolaires et avis du chef d'établissement (pas de dossier)</u>

- 2nde Spécifique Hotellerie Restauration – BAC STHR *recrutement académique*
- Pour l'enseignement optionnel Création et culture design – Bac STD2A *recrutement académique*
- Pour l'enseignement optionnel agricole EATDD - BAC STAV et Général *recrutement départemental*

Les Procédures

Orientation –Affectation-Inscription

Procédures d'Orientation – Affectation – Inscription : Sur le portail Scolarité services

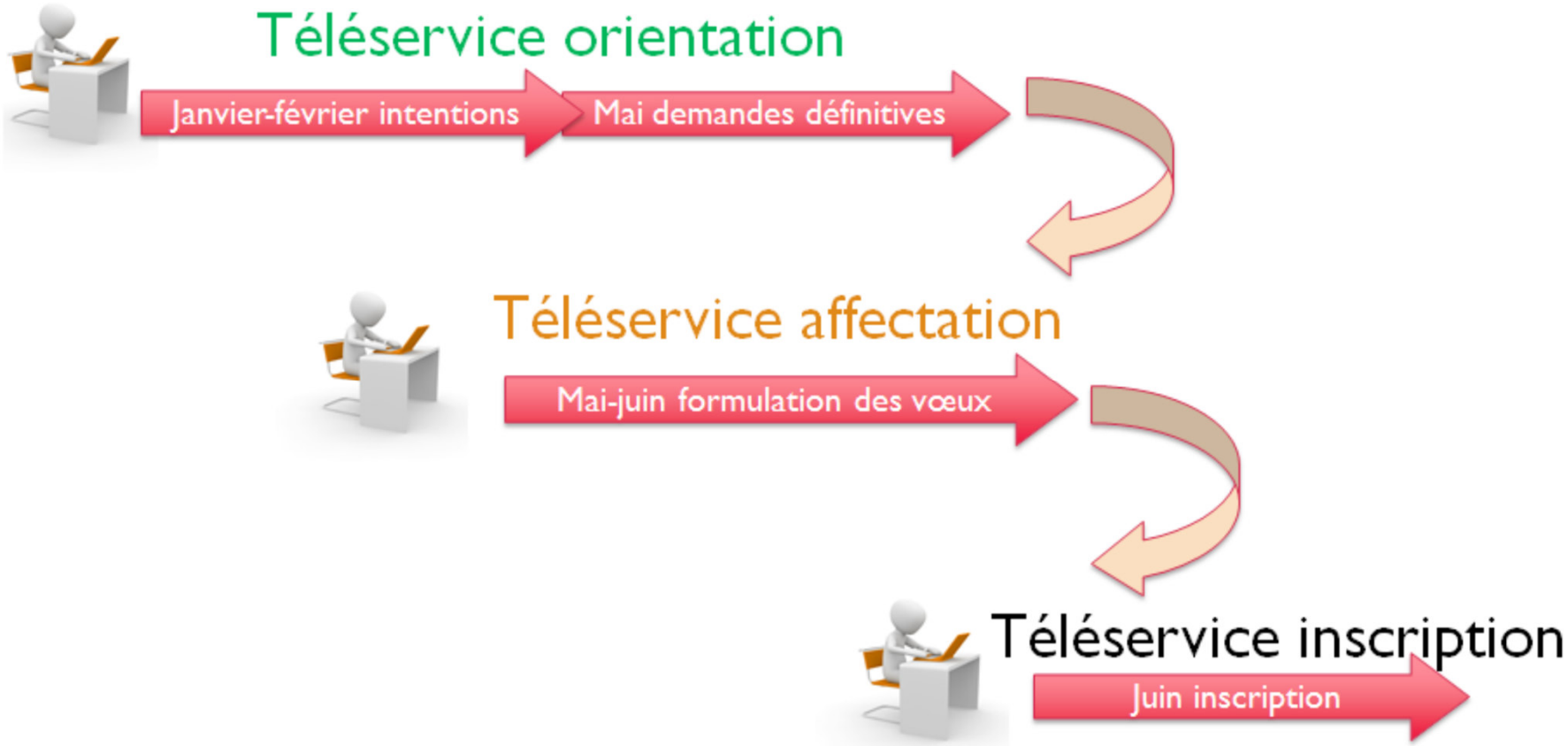

Procédure d’Orientation : Service en ligne Orientation

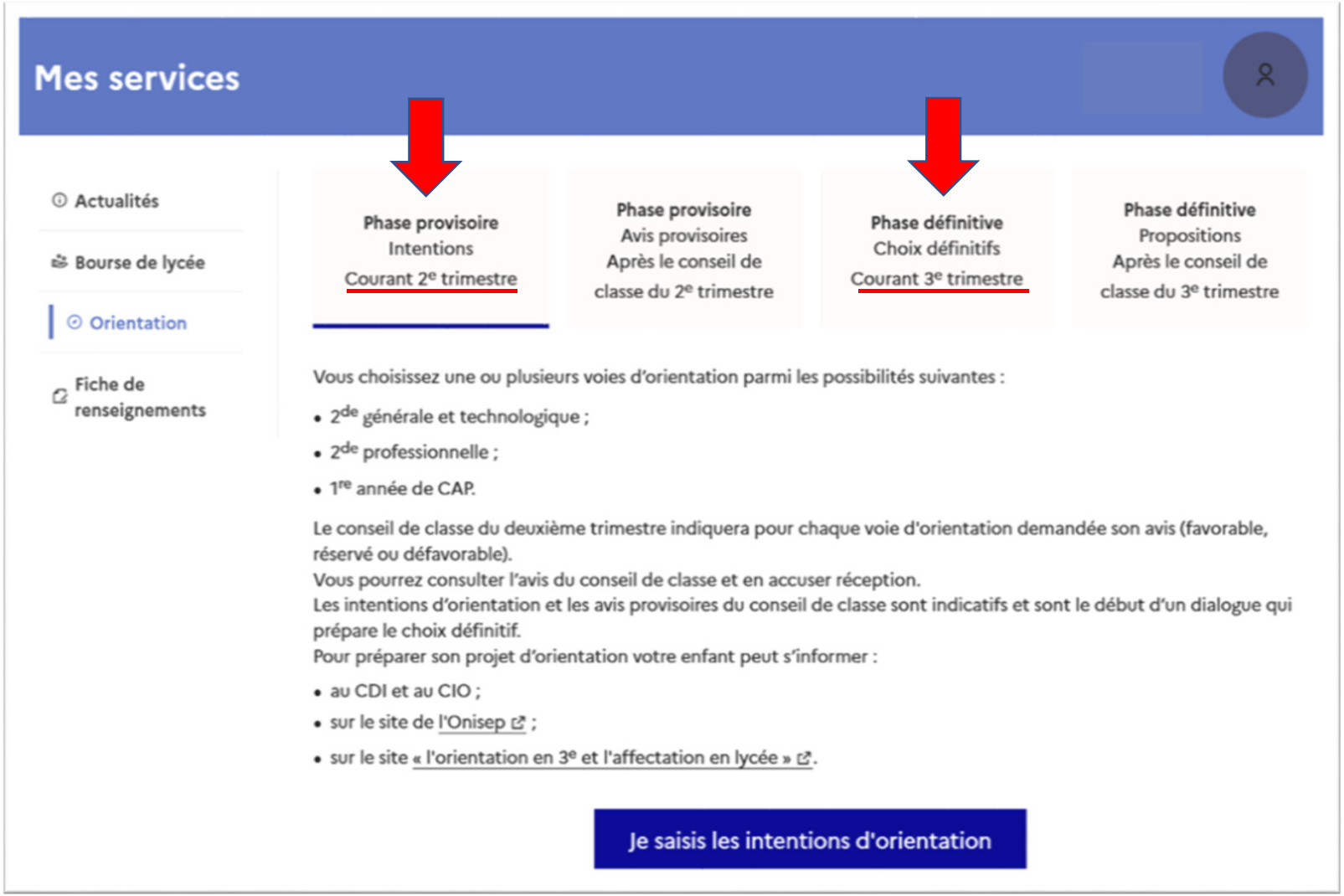

Mes services

- Actualités
- Bourse de lycée
- Orientation
- Fiche de renseignements

Phase provisoire Intentions Courant 2e trimestre	Phase provisoire Avis provisoires Après le conseil de classe du 2e trimestre	Phase définitive Choix définitifs Courant 3e trimestre	Phase définitive Propositions Après le conseil de classe du 3e trimestre

Vous choisissez une ou plusieurs voies d’orientation parmi les possibilités suivantes :

- 2de générale et technologique ;
- 2de professionnelle ;
- 1re année de CAP.

Le conseil de classe du deuxième trimestre indiquera pour chaque voie d'orientation demandée son avis (favorable, réservé ou défavorable).
Vous pourrez consulter l’avis du conseil de classe et en accuser réception.
Les intentions d’orientation et les avis provisoires du conseil de classe sont indicatifs et sont le début d’un dialogue qui prépare le choix définitif.
Pour préparer son projet d’orientation votre enfant peut s’informer :

- au CDI et au CIO ;
- sur le site de l'Onisep ;
- sur le site « l'orientation en 3e et l'affectation en lycée ».

Je saisis les intentions d'orientation

La Procédure d'affectation -TSA

1/La phase principale d'affectation

compléter dans l'onglet **« Affectation après la 3ème »** en précisant :

- **Voeu CAP** : spécialité + établissement (public, privé ou CFA)
- **Vœu 2nde pro** : famille de métiers ou spécialité du bac pro + établissement (public, privé ou CFA)
- **Vœu 2nde Générale et Technologique** : lycée public de secteur ou établissement privé ou un lycée public hors secteur

Important

Pour **une demande de 2GT** dans un **lycée hors secteur** → **demande de dérogation en mai**.

La Procédure d'affectation - TSA

2/ Un vœu = 1 formation + 1 établissement

- **Possibilité de faire jusqu'à 10 vœux dans l'académie** et 5 vœux hors académie

Résultats des vœux d'affectation **en Lycée public → fin juin/ début Juillet**

consultable dans l'onglet « affectation après la 3ème »

Inscription en lycée public dès les résultats (Téléservice Inscription)

Rappel : ***Pour les demandes en Lycée privé et CFA*** → ***Toutes les démarches sont à faire par la famille***

Faire un CAP ou un Bac pro en apprentissage

➲ **Plusieurs démarches à faire par la famille :**

1/ Prendre contact avec le **Centre de Formation d'Apprentis** où se prépare le diplôme

➡ **Pré-inscription en ligne sur le site internet du CFA**

2/ Rechercher **un maître d'apprentissage**

➡ Prendre contact avec **les entreprises**

L'inscription définitive en CFA se fait lorsque le contrat d'apprentissage est signé avec l'entreprise.

Se documenter

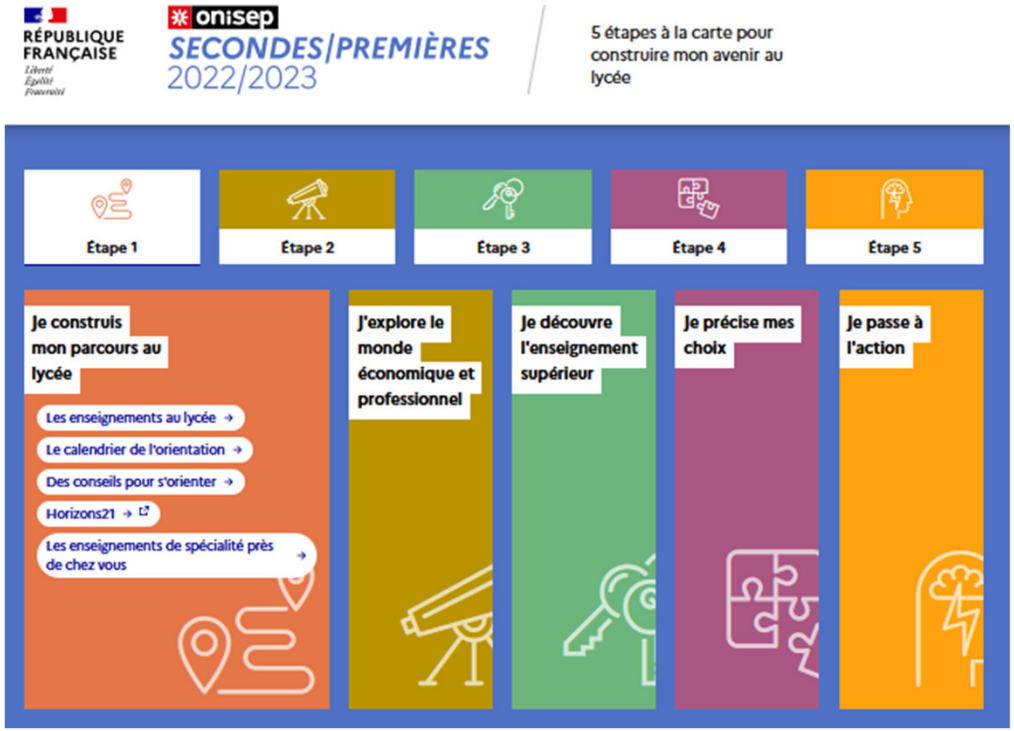

Consulter la liste des formations de sa région

Carnet d'adresses disponible sur le site

http://choisirmonmetier-paysdelaloire.fr/guide-apres-3e

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Centre d'information et d'orientation
Rezé - Sud Loire
2 Avenue Victor Fortun
44400 REZE
02.40.13.11.00

S'informer, prendre conseil

Participer aux mini-stages
en Lycée professionnel et dans certaines sections technologiques

Se déplacer aux Portes Ouvertes des Lycées et CFA
Infos sur E-Lyco

Mme MICHELET
Psychologue Education Nationale

➲ Permanence au collège

Le lundi

Prise de rendez-vous auprès de la Vie Scolaire

➲ Permanence au CIO de Rezé sur rendez-vous

Le Mercredi matin

Ouvert pendant les vacances

➲ Le Professeur Principal de votre enfant

➲ Mr Dannequin, Principal du collège,
➲ Mr Léandro, Principal-adjoint.